

Principaux frais du contrat *

Date de mise à jour : Avril 2025

Excelsio Vie



Contexte

Cette annexe a pour objet de présenter les principaux frais du contrat. Pour une vision plus complète des dispositions du produit et de l'ensemble des frais appliqués, il est nécessaire de se référer à l'encadré des Dispositions Générales.

Montant minimal de versement initial

10 000,00 €

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports

Support fonds en Euros	0,80%
Support unités de compte	0,96%

Frais de gestion des unités de compte

Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	2,02%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,88%
Fonds obligations (moyenne)	1,26%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,55%
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,62%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,45%
Fonds diversifiés (moyenne)	1,88%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,75%

Autres frais annuels

Frais forfaitaires

néant

Frais proportionnels

+ 0,70% supplémentaire maximum sous option d'allocation ou avenant de réorientation d'épargne

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement

4,00%

Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)

Gratuit

Frais d'arbitrage libre

Proportionnels ou forfaitaires	0,80 % min 30 € max 800 €
Nombre d'arbitrages gratuits par an	1 arbitrage par année civile

Frais de transfert sortant vers un autre produit

non applicable

Frais sur les versements de rente

3% des arrérages de rente

Frais de rachat

0%

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du contrat au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.